

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD619

présenté par

Mme Abeille, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 67

A l'alinéa 4, substituer au mot :

" gestionnaire ",

le mot :

" coordinateur ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le but de l'expérimentation devrait être de coordonner les acteurs de la protection des espaces, et non de parvenir à un gestionnaire unique qui méconnaîtrait les spécificités de chacun des gestionnaires.